

INTERESSEMENT

Tous les chiffres pour choisir

La communication tant attendue de la Direction est enfin arrivée 😊 et le courrier ou mail de Natixis aussi.

Quels sont nos choix possibles ? Comment avoir un maximum d'abondement ?

Les bases de notre accord d'intéressement et d'abondement sont les suivantes :

- Vous pouvez décider de percevoir la totalité de votre intéressement. Dans ce cas, vous pourrez simuler l'impôt qui sera appliqué au versement mais vous n'aurez pas d'abondement.
- En cas de placement, les 300 premiers euros sont abondés à 100%.
- Au-delà de 300 euros, un abondement supplémentaire sera accordé :
 - 30% pour un versement en PERCO
 - 20% pour un versement en PEG
- Les versements volontaires sont également abondés.
- L'abondement annuel total ne peut excéder les 800€.

En EUROS, vos options sont les suivantes :

1.433,88 €



Placement Total sur le PEG

300 € = + 300 € abondé reste 1.133,88 €
1.133,88 € = + 226,78 € abondé

Placement Total sur le PERCO

300 € = + 300 € abondé reste 1.133,88 €
1.133,88 € = + 340,16 € abondé

Soit un abondement total de **526,78 €** pour un placement total sur le **PEG**

Soit un abondement total de **640,16 €** pour un placement total sur le **PERCO**

Pour arriver au plafond de 800€ d'abondement, vous avez la possibilité de faire en plus des versements volontaires.

Attention, cependant au cas de déblocage, le PERCO ne se débloque pas aussi facilement que le PEG 😊.
Vous trouverez le détail sur le site de Natixis .



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt.gbservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58

COVID 19, encore et toujours !

Les mesures gouvernementales

La douche froide ! Vous êtes sûrement nombreux et nombreuses à avoir regardé les actualités mardi 28 avril sur les annonces tant attendues du déconfinement.

Nous pensions pouvoir remplir des pages de mesures mais malheureusement ça ne sera qu'un paragraphe afin de partager notre déception.

En terme de reprise du travail, tout repose sur la volonté des patrons et la possibilité de faire du télétravail qui restera le moyen à privilégier.

Côté déplacements, toujours des restrictions, il ne faudra pas vous égarer au-delà de 100 km de chez vous sauf attestation pour raisons familiales impérieuses ou raisons professionnelles.

Côté éducation et gardes d'enfants, encore beaucoup de déceptions et de craintes. Aucun dispositif clair mis en place, chaque mairie/directeur d'école décidera indépendamment de l'ouverture ou non des établissements scolaires. Parallèlement au manque de gestion de l'ouverture de ces établissements, l'état a annoncé la suppression des arrêts gardes d'enfants qui garantissaient à un parent de pouvoir garder son revenu intact pendant la crise.

Il nous faudra donc au sein de GBS SERVICES trouver un moyen de continuer à garantir 100% du salaire aux personnes ne pouvant pas télé-travailler avec des enfants en bas-âge.



Les mesures chez GBS SERVICES



Suite à notre rendez vous du 29/04 avec Mme JAUDET, les mesures tant attendues chez GBS SERVICES seront communiquées lundi pendant le webinar de Mme Jaudet.

La culture d'entreprise et le dialogue social chez GBS SERVICES veulent que les organisations syndicales laissent la primeur à la direction de communiquer sur leurs mesures. Nous respectons donc cet engagement et vous feront une communication après la webinar afin de vous expliquer notre positionnement. Nous vous ferons également part de notre analyse sociale sur l'impact actuel et à venir de la crise du Covid 19 sur les salarié(e)s de GBS SERVICES.

Lors de nos discussions avec la direction de GBS, nous avons fait la demande de l'ouverture des négociations d'un **accord solidarité**.

Cet accord a pour objectif que salarié ET direction conjuguent leurs efforts pour créer un pot commun afin de garantir 100% de rémunération à toutes et tous les salarié(e)s de GBS SERVICES. Nous souhaitons également par cet accord anticiper des mesures qui pourraient être prises sur le mois de mai, de juin, les crises à venir (ex : 2^{ème} vague)... Nous avons fait cette demande le 29/04, tout reste à construire, à décider et tout reposera sur l'unité syndicale.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE

Tél : 06.74.09.73.58

LA VIE CONTINUE

Le CSE du mois d'Avril s'est tenu quasi normalement. Tous les membres étaient connecté(e)s via Teams. L'ordre du jour était cependant allégé. Deux seuls points nous semblent intéressants à partager.

La fin annoncée de Mobile Expense chez GBS Services, logiciel de gestion de note de frais. Il est remplacé par l'outil Common Expenses qui est l'outil de gestion Engie. A partir du 5 mai, toutes les notes de frais des salarié(e)s de GBS SERVICES devront être saisies dans cet outil. Le point positif de ce dernier est la digitalisation des justificatifs qui n'auront plus à transiter par courrier. Le gros point négatif est que l'outil est payant contrairement à Mobile Expense.

Le deuxième point était l'intéressement et nous l'avons développé en première page. Tous les objectifs 2019 ont été atteints sauf un, il y a eu un accident de travail avec arrêt.



Pour le **CSE du mois de mai**, nous allons proposer aux autres membres CSE l'intervention d'un conseiller financier une fois par an, lors du versement de l'intéressement, afin qu'il puisse prodiguer des conseils éclairés valable à l'ensemble des salarié(e)s. Nous allons aussi consulter les autres membres sur un éventuel sondage via le site du CSE pour connaître vos souhaits et craintes concernant le déconfinement. Quelque chose d'assez court mais qui nous permettra d'avoir des chiffres concrets qui pourront être présentés à la direction.



Côté dialogue social, nous continuons les réunions hebdomadaires en lien avec le Covid. Nous avons la chance chez GBS SERVICES de ne pas connaître de décès lié au Corona.

La prorogation de l'accord d'intéressement est toujours en cours, nous avions formulé cette demande avant le confinement. La direction devrait revenir vers nous bientôt



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58

Local News

En ces temps de confinement, la vie de télétravailleurs est plutôt monotone. Les jours se suivent et se ressemblent.

Sur la majorité de nos sites, quelques salarié(e)s continuent de venir pour traiter le courrier et scanner les factures. Nous pensons à eux lorsque nous applaudissons à 20h.

Pour le côté dialogue social, comme d'habitude, certains jouent le jeu, d'autres toujours pas ! Peu importe, nous avons des IRP partout et sommes au courant de ce qui se passe partout !

LES INCONTOURNABLES DE LA CFDT

N°1 >> Pour le deuxième mois consécutif, notre top one reste le droit à la déconnexion. Economisez-vous ! Ne confondez pas professionnalisme et bénévolutat !

N°2 >> Afin d'être écoresponsable et le plus autonome pendant les crises, pensez à vous créer un compte CNETP et à dématérialiser tous vos échanges NATIXIS et CNETP.

N°3 >> Remplir et envoyer son [formulaire d'alimentation CET](#) avant le 10/05. Pensez à vos collègues de la paye, n'attendez pas le dernier jour !



*Votre collectif
CFDT GBS Services
confiné mais jamais
arrêté ☺*



Mai 2020:

Au vu des milliards de réunions Teams programmés sur Mai, nous n'aurons pas assez de place sur notre Zest pour toutes les indiquer. Nous vous ferons des flash infos sur notre blog au fil de l'eau si besoin.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58